



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/06/2026 16H13 C:000032 I:29634
V/REF : 1067513
V/Email reçu le Jeudi 11/06/2026 à 16H13

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 0050
IMMEUBLE : PLACE DE LA MAIRIE
PLACE DE LA MAIRIE
1/3/5/7/9/11
01960 PERONNAS

Feillens, le 05 Aout 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 9 PLACE DE LA MAIRIE - PERONNAS - MR MAJANI 0744761358 - ETG 2 - LOGT
3021 (SINISTRÉ)
MME EZZAHOULI 0768877478 (LOGT DU DESSUS)

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE DANS LA DE BAIN ET LE LOGEMENT
REPLACEMENT BAIGNOIRE + FACADE CHEZ MR MAJANI
DETARTRAGE CUVETTE WC CHEZ MR MAJANI
PL00001 - PL00004 - PL00023 - PL0003 7 - PL00055

Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 12 JUIN 2026 A 08H30
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT DE MME EZZAHOULI
L'EAU COULE PAR L'AMPOULE.
FUITE SUR MITIGEUR ÉVIER, (SUR DEMANDE DE MME FREDT LANCIOLI) DÉPOSE ET
BOUCHONNAGE DU MITIGEUR EN ATTENDANT LE REMPLACEMENT PART ISERBA
PRISE DE COTE BAIGNOIRE
LE 6 JUILLET 2026 A 09H00
POSE DE LA BAIGNOIRE ET DU TABLIER EN 140
DEPOSE D'UN RANG DE CARREAUX POUR EXTRAIRE L'ANCIENNE BAIGNOIRE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR CARRELÉ LE RANG ET FAIRE LA TABLETTE
DETARTRAGE DE LA CUVETTE WC
LE 28 JUILLET 2026 A 08H45
MISE EN PLACE D'UNE TABLETTE CARRELÉ
REPRISE DU RANG DE FAIENCE AU DESSUS DE LA BAIGNOIRE

OBSERVATIONS : RT D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 11/06/26 A 16H39
CHRISTELLE.LABALME@SEMCODA.COM

CHEZ QUI DOIT-ON REMPLACER LA BAIGNOIRE ET RÉALISER LE DÉTARTRAGE DE LA
CUVETTE WC

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	41,60
1,00	PL00037-Rempl.Baignoire Acier	2	430,48	430,48
1,00	PL00023-FP Facade Baignoire (140 a 170)	2	86,09	86,09
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	48,42	48,42
1,00	PL00055-Détartrage Cuvette WC	2	21,52	21,52
=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	48,42	48,42
4,00	PL00004-H(s) d'intervention	3	43,04	172,16
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
2,00	Faïence blanc - carreau 15x15	3	0,35	0,70
1,00	Colle(s) pour FAIENC (kg)	3	5,24	5,24
1,00	Kilo(s) de joint pour carrelage blanc	3	3,02	3,02
1,00	M2 de wedi dans la zone de douche	3	97,61	97,61
TOTAL H.T.				1002,06
T.V.A. a 10,00%				100,20
TOTAL T.T.C.En EURO				1102,26

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080105

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1067513 du 11/06/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

9 PLACE DE LA MAIRIE

01960 PERONNAS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00050-00002-00003-00021 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2224-TRA-61513100

Délai

Date limite exécution : 26/06/2026

Observations

mut ex kabori/dynar

nvelle entrant

MR MAJANI Soimadou

07.44.76.13.58

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
PL00001 Forfait de déplacement	1,00
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) fuite sdb et dgt voir logement dessus à Mme EZZAHOU LI divorcée AIT MAMASS 0768877478	1,00
PL00023 Façade de baignoire (140-150-160-170) blanc mélamiiné	1,00
PL00037 Remplacement Baignoire Acier (Toutes dimensions)	1,00
PL00055 Détartrage Cuvette WC	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



Bon de Commande

N° : 1067513 du 11/06/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 11/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 PLACE DE LA MAIRIE 01960 PERONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **11/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1067513